

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IGAS

Une opportunité pour créer un contexte constructif de progrès

L'igas a rencontré Présanse le 19 novembre dernier. Ce fut l'occasion d'évoquer les sujets structurants de l'activité des SSTI engagés dans des transformations de fond : offre de services, certification, système d'information, ressources humaines, pilotage, données d'activités, recueil de la satisfaction des bénéficiaires, etc.

Les inspecteurs poursuivent leur mission d'évaluation auprès d'une douzaine de SSTI où ils approfondissent leur organisation, leur gestion et leur contribution à la Santé au travail. Il s'agit d'investigations poussées qui entrent dans le détail du fonctionnement.

Même si la mission s'inscrit officiellement dans le programme général et régulier de l'Igas, le fait est qu'elle intervient dans un contexte de pré-réforme du système de Santé au travail. Le coup de projecteur donné sur les SSTI présente le risque de déséquilibrer l'analyse dans une approche qui doit nécessairement être systémique. Il n'est, en effet, pas prévu qu'un tel travail soit mené à l'endroit de la MSA, des Services autonomes ou des centres de gestion de la fonction publique, pour ne citer que ceux qui ont une pratique de la médecine du travail. Il serait dès lors discutable en termes de méthode que ce rapport nourrisse des propositions de restructuration spécifique aux SSTI, sans mettre en perspective les autres composantes du système avec le même degré d'analyse.

Madame la députée Charlotte Lecocq, dans son dernier rapport sur la Santé au travail dans la fonction publique, fait le constat d'un écart qualitatif entre l'accompagnement dont bénéficient les fonctionnaires et celui destiné aux salariés du secteur privé. Elle suggère que les règles de suivi de l'état de santé des fonctionnaires convergent vers celles du privé, et présente comme une des options de progrès le recours aux SSTI pour suivre les personnels des trois fonctions publiques.



En effet, le dispositif des SSTI est celui qui fait aujourd'hui « le plus pour le plus grand nombre ». Il serait positif de le reconnaître clairement. Cela empêcherait-il de convenir qu'il faut encore l'améliorer ? Certes non : effectivité du service rendu, efficacité de l'accompagnement, lisibilité et simplicité d'accès à l'offre, sont des axes de progrès très largement acceptés et travaillés au sein des Services. Mais cela créerait un climat constructif pour que chaque partie prenante (Etat régulateur, partenaires sociaux, dirigeants et salariés des SSTI, acteurs de l'entreprise) prenne sa part de reconnaissance pour les progrès obtenus et sa part de responsabilité dans la situation actuelle et à venir.

Ainsi, le rapport de l'Igas, qui devrait être remis début 2020, est une occasion de valoriser les progrès enregistrés, notamment depuis la réforme de 2016, et de tracer des perspectives constructives pour une plus grande efficacité du dispositif, en attendant les arbitrages inhérents à une négociation possible des partenaires sociaux et à la réforme législative et réglementaire qui devrait s'ensuivre. ■